

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-265900902-20210203-21_1_3-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Extrait du Registre des Délibérations

Le mercredi 3 février 2021 à 18 h 00, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick Delebarre.

Date de la convocation : le 29 janvier 2021

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESSENS, Micheline DEPOORTERE, M. Bernard POTTIER, Mme Servane ORTILLE, M. Guy VANDERBEKEN, Mmes Caroline BRUNET, Dorothée DEFORCHE, M. Benoit GADEYNE

Excusé (ayant donné pouvoir) : M. André HIBON (à M. le Maire)

Excusé : M. Michel RENARD

N°21-1-3

Secours

Attribution de l'aide alimentaire

Rapport de Mme la Vice-Présidente,

Dans le cadre de sa politique d'aide sociale, le CCAS vous propose de revoir le système d'attribution de l'aide alimentaire et de transformer les bons d'achat habituels par des chèques d'alimentation et hygiène d'un montant forfaitaire unique de 30 euros (hors alcool).

En fonction de la situation des personnes en difficulté, les chèques seront attribués par décision du Président du CCAS, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du conseil d'administration le 6 juillet 2020 (n° 20-2-3).

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice correspondant.



Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Président